

Le billet du Syndic



Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 15 décembre 2016

PV de l'Assemblée du
14 avril 2016

PV de l'Assemblée du
28 juin 2016

Planification financière

- Planification des investissements 2017-2022
- Budget de fonctionnement
- Commentaires
- Budget d'investissement
- Investissements 2017

Informations communales

- Arborisation en zone d'habitation – dangers
- Capes de vannes EC et couvercles chambres EU
- Distribution sapins de Noël
- Fermeture du bureau communal
- Horaire déchetterie
- Déneigement
- Hivernage des bateaux
- Loto des enfants
- Coup de balai 2017
- Accueil extrascolaire
- Transports scolaires

Associations et sociétés locales

- Téléthon 2016 / Marché de Noël
- Animations de Noël
- Concert de Noël
- Soirée raquettes-fondue
- Agenda manifestations
- FC Gumefens-Sorens
- Marché des producteurs
- La Trova du Dzubyà
- Génération plus
- Pro Senectute
- Croix-Rouge

Memento

2

3

9

14

15

17

19

20

21

22

22

22

22

23

23

23

23

24

24

24

25

25

25

25

26

26

26

27

27

27

28

Chers Citoyens et Citoyennes de Pont-en-Ogoz,
Chers lecteurs et lectrices,

La nouvelle législature étant désormais bien entamée, le Conseil communal a pu se mettre à jour avec les affaires courantes et les développements envisagés. Un constat ressort déjà de ces sept premiers mois, à savoir une sollicitation toujours plus importante des Conseillers, ainsi qu'une augmentation des heures consacrées à la gestion communale, outre le temps nécessaire à la reprise des dossiers, notamment par les nouveaux Conseillers.

Nos séances et activités soutenues nous ont néanmoins laissé le temps d'envisager le futur de notre Commune de Pont-en-Ogoz, notamment avec une deuxième publication, en enquête complémentaire, du plan d'aménagement local (PAL). Si les modifications sont somme toute assez mineures, elles reflètent désormais la volonté du nouveau Conseil communal. Aussi, des priorités devront être mises sur le développement nécessaire des rives du Lac et d'autres infrastructures. La première planification financière, que vous retrouverez ci-après, fait également état des développements souhaités.

L'assemblée communale d'automne étant celle des budgets, vous prendrez connaissance des investissements prévus pour l'année 2017, avec un effort particulier consenti sur des entretiens et rénovations de bâtiments communaux.

Sous l'angle financier, il est également intéressant de constater, sur la base des derniers chiffres reçus par le Service des Communes, que la capacité d'investissement de Pont-en-Ogoz reste bonne et avoisine les CHF 9 millions. Quant à la dette communale, elle représente CHF 1'220.00 par habitant, sur une moyenne cantonale de CHF 1'687.00.

En cette fin d'année, il convient également de remercier chaleureusement Mme Trudy Limat pour ces innombrables années de services, d'abord auprès de la Commune d'Avry-dvT-Pont puis auprès de notre Commune fusionnée en 2003. Pilier et mémoire vivante de notre administration, Mme Limat pourra profiter d'une retraite bien méritée à partir de janvier 2017. Sa remplaçante a déjà été nommée en la personne de Mme Nathalie Wicht, qui s'occupera notamment du secrétariat technique (constructions, canalisations).

Voilà, chers Citoyens et Citoyennes, je vous donne désormais rendez-vous à notre prochaine assemblée communale du 15 décembre 2016 et vous souhaite déjà de bonnes fêtes de fin d'année à vous et à vos familles.

Votre Syndic

Christophe Tornare





CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2016
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 15 décembre 2016, à 20h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblée du 14 avril 2016 et 28 juin 2016
2. Budget de fonctionnement 2017 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2017 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Rénovation des routes et trottoirs Fr. 200'000.-
 - Assainissement de l'éclairage public Fr. 110'000.-
 - Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable
2^{ème} partie, relevé de toutes les conduites et vannes, numérisation Fr. 80'000.-
 - Réservoir de Champ Traversey, secteur Le Bry
Liaison radio avec la chambre de vannes des Marches Fr. 20'000.-
 - Rénovation école + ancienne école à Gumefens Fr. 100'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2017
5. Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux, approbation des statuts
6. Informations du Conseil communal
7. Divers.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture, au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 14 avril 2016



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 14 avril 2016**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Richard Fragnière (pour la partie de gauche)
M. Pierre-Alain Tercier (pour la partie de droite y compris la table du Conseil)
Présents : 7 Conseillers communaux
58 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 60 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Modification des statuts de l'ACAPE – présentation - approbation
4. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des Communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens
Présentation du concept et des statuts - Approbation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 13 du 1er avril 2016, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Richard Fragnière** et **M. Pierre-Alain Tercier**.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur un écran, ce document fait partie intégrante du présent PV. **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscite aucune, **il est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015.

M. le Président demande s'il y a des remarques quant au PV du 17 décembre 2015. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 17 décembre 2015 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

M. le Président demande si l'assemblée estime qu'il est toujours utile de publier le procès-verbal dans le journal communal ou si la publication sur le site internet de la Commune et la possibilité de le consulter à l'administration est suffisante ?

Résultat du vote consultatif : La publication du PV dans le journal est utile selon la majorité.

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015

Les comptes de fonctionnement 2015 sont affichés à l'écran tels que publiés dans le bulletin communal et lus point par point par **M. Michel Grivel**, avec un bénéfice présenté à l'assemblée communale de CHF 544.83. Il lit également le récapitulatif des investissements supplémentaires.

La lecture des comptes de fonctionnement 2015 étant terminée, M. Grivel demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il continue avec la lecture des comptes d'investissements 2015 puis poursuit avec la lecture du détail des investissements terminés en 2015.

M. Grivel termine la lecture des comptes par le bilan. Il souligne que dans les placements, le montant de CHF 4'790'385.00 correspond principalement aux placements des immeubles communaux d'Avry, soit La Cornache et le bâtiment de l'administration communale. A noter le nouveau chapitre « prêts et participations permanentes », il s'agit du prêt de CHF 200'000.00 octroyé pour la construction de la laiterie à Gumefens. Un amortissement de la part de la société de laiterie de CHF 100'000.00 nous est parvenu cette année déjà, alors qu'il devait avoir lieu après 5 ans.

La lecture des comptes étant terminée, **M. le Président** demande s'il y a des questions ou des précisions à apporter concernant les comptes. Il rappelle que pour la route cantonale de Le Bry on avait eu la mauvaise surprise d'avoir l'information tardivement en janvier 2012, soit après l'établissement des budgets, alors que la route allait être refaite au printemps 2012. On avait par la suite budgétisé un montant de CHF 110'000.00 supplémentaire. Or au final le canton ne nous a pas facturé les surlargeurs de route, comme les places d'évitement ou présélections, ce qui techniquement est normalement à la charge de la Commune. Seuls les marquages ont été facturés, mais nous n'avons pas payé le goudron.

Comme il n'y a pas de question ou remarque, la parole est donnée à **M. Pierre Broye**, Président de la Commission financière, pour un constat sur les comptes et la lecture du rapport de l'organe de révision. M. Broye informe que les comptes 2015 ont été révisés par la société Multifiduciaire Fribourg SA. Tous les documents nécessaires, soit les comptes 2015 détaillés, le rapport de révision de la fiduciaire et la liste de contrôle, émise par le Service des communes, ont été reçus par la Commission financière et analysés. M. Broye donne lecture des conclusions de la fiduciaire. Selon leur appréciation et selon les articles 98^d et 98^e de la Loi sur les communes l'audit des comptes annuels a été effectué pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes 2015 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue de comptes communaux et elle recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis avec un excédent de produit de CHF 544.83. Au nom de la Commission financière, M. Broye recommande également d'approuver les comptes 2015.

M. le Président remercie M. Broye et comme il n'y a pas de question, il remercie les caissières pour la tenue des comptes communaux et invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 à voter par main levée, en précisant que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 sont acceptés à l'unanimité

Point 3

Modification des statuts de l'ACAPE – présentation – approbation :

M. le Président remercie **M. André Sciboz** du bureau Ribli SA qui a accepté notre invitation pour venir présenter le sujet et donne la parole à **M. Jean-Claude Balmer**, responsable du dicastère des eaux, pour la présentation de la modification des statuts. La présentation est affichée dans son intégralité à l'écran.

M. Jean-Claude Balmer salue l'assemblée et informe que le Comité de l'ACAPE réunissant les Communes d'Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz a dû revoir ses statuts en fonction de la nouvelle loi sur l'eau potable. Comme il s'agit de modifications majeures, cela doit être validé en assemblée communale. Pour ce faire le bureau d'appui mandaté par l'ACAPE, le bureau Ribli SA, représenté ce soir par M. André Sciboz, lequel nous fera une présentation des principales modifications de ces statuts.

M. André Sciboz prend la parole et donne des indications concernant l'ACAPE. Il va passer en revue les modifications qui sont affichées à l'écran, sans trop vouloir aller dans les détails. En guise d'introduction, il rappelle que l'ACAPE est une association constituée en 1993, que c'est une adduction d'eau mise en place par les autoroutes, étant donné qu'avec le tracé de l'autoroute, plusieurs captages privés

étaient remis en question à cause de la construction. Les autoroutes se devaient d'indemniser et de remplacer l'eau de ces captages privés par une adduction d'eau alors qu'en principe ce sont les Communes qui sont compétentes pour palier à ces manques d'eau. A l'époque, alors que Pont-en-Ogoz n'avait pas fusionné, le canton en relation avec le bureau des autoroutes a construit cette adduction d'eau. Un puits a été réalisé à Echarlens dans lequel on peut pomper 1'000 à 1'500 litres/minute avec une conduite qui va jusqu'au réservoir des Monts à Gumefens. Cette adduction d'eau a été réalisée dans les années 1980 et après une dizaine d'années de discussion entre les communes riveraines, elles ont accepté de constituer l'ACAPE pour reprendre gratuitement cette adduction d'eau. A partir de ce moment-là, c'est cette adduction d'eau qui a permis de combler les manques d'eau dans notre Commune, ainsi qu'à Sorens, à Echarlens et à Marsens.

M. Sciboz informe que la seule adaptation des statuts avait été faite en 2009 et réalisée en fonction des nouvelles lois sur les communes et des fusions des communes. Alors que les modifications qui seront présentées sont surtout des adaptations concernant le mode de financement de l'ACAPE. M. Sciboz poursuit par la lecture des articles affichés à l'écran.

M. le Président remercie M. Sciboz pour cette présentation et redonne la parole à M. Jean-Claude Balmer qui explique ce que cela va changer concrètement pour nous d'un point de vue financier. Dans le montant de CHF 38'000.00 que l'on devra dorénavant payer à l'ACAPE n'est pas tenu compte la revalorisation de notre eau et plus nos sources vont produire d'eau, plus on pourra la revendre aux autres communes. Donc plus on aura de clients, plus cela sera intéressant pour notre Commune. A l'heure actuelle on a bien assez d'eau mais on n'a pas encore la clientèle pour l'acheter. L'avantage de faire cette modification pour que l'association soit élargie, c'est qu'on pourra vendre toujours plus loin. Suite à l'approbation des nouveaux statuts, l'ACAPE nous louera la conduite qui va depuis Sorens jusqu'au réservoir, le réservoir restera la propriété de l'ACAPE.

Les questions étant ouvertes, **M. Gérard Gapany** demande en quelle année le branchement avec Pont-la-Ville avait été fait et qui l'avait décidé. M. Balmer explique que le branchement avec Pont-la-Ville date de 1996, la conduite avait été posée sur le pont de Thusy, avec d'un côté une conduite qui amène l'épuration et de l'autre côté l'eau. A l'époque Pont-la-Ville avait des sources qui se sont tarées et achetait beaucoup d'eau à l'ACAPE. A présent ils se sont raccordés sur la Commune de La Roche qui a aussi des problèmes de turbidité de l'eau, lors de grosses précipitations. Donc on va livrer de l'eau depuis Gumefens jusqu'à La Roche en passant par Pont-la-Ville. C'était une décision de l'ACAPE car elle était propriétaire de la conduite qui partait depuis le Restoroute direction Le Vignier. L'ex-Commune de Gumefens n'avait pas de réservoir ni de conduite principale, mais que des bras de distribution. L'axe principal était loué à l'ACAPE. Avec ces nouveaux statuts, le prix de la location sera désormais payé par l'ACAPE et la Commune de Pont-en-Ogoz pourra reprendre le réseau de Gumefens.

M. Gérard Gapany demande si le prix de l'eau va augmenter. M. Balmer lui répond que ça sera la phase suivante, car il va falloir calculer le PIEP (plan d'infrastructure d'eau potable) ainsi que toutes les valeurs des services de consommation, d'incendie et garantie d'approvisionnement qui ne sont actuellement pas comprises dans le prix de l'eau. Aujourd'hui on ne tient pas compte du service de la consommation et surtout du renouvellement des conduites. M. Sciboz, explique que le montant d'environ CHF 180'000.00 figurant sur le tableau, correspond à ce que coûte l'ACAPE actuellement. L'ACAPE a réussi à refaire à neuf le poste de commande au puits d'Echarlens et le réservoir de Gumefens. Il y avait environ 1 million de francs de liquidité qui a été utilisé pour remettre à jour le réseau. Le réseau de l'ACAPE est donc neuf, y compris le tronçon depuis le restoroute jusqu'à l'arrêt de bus de Gumefens qui était très souvent ouvert en raison de fuites dues à des courants vagabonds, lesquels perforaient la conduite. Avec les CHF 1.10 par m³, on arrive au même résultat financier, avec la principale différence qu'on affecte 60 % en frais fixes et 40 % en frais variables. Aujourd'hui, la Commune de Pont-la-Ville est approvisionnée par La Roche, qui a assez d'eau le 90 - 95 % du temps, mais pas chaque année. Avec le même montant et le maintien de la valeur des infrastructures, qui est une nouvelle donne de la loi, il ne devrait pas y avoir de surprise avec le prix de l'eau ces prochaines années. Le résultat du PIEP permettra de voir où on en est avec le coût de l'eau. M. Balmer précise qu'à l'heure actuelle on ne fait aucune réserve pour le renouvellement de nos conduites, mais on sait qu'il faudra le faire puisque c'est une obligation légale.

M. Marcel Sottas précise qu'à l'époque, c'est l'Etat, à travers le bureau des autoroutes, qui avait demandé à l'ACAPE de fournir de l'eau à Pont-la-Ville. Concernant la remise à niveau des anciens tronçons de l'ACAPE, M. Sottas demande si l'on a une estimation des coûts. M. Sciboz répond que oui, que dans le coût de la maintenance dans lequel on doit amortir les conduites pendant 80 ans, à 25 % par année, on a mis des coûts qui nous ont permis de calculer le fonds de renouvellement. Mais le montant pour les tronçons non renouvelés, l'ordre de grandeur est peut-être de 1 million, est pris en compte. Il précise qu'il y a un tronçon proche du Vignier qui est en fonte, qui a 40 ans et qui n'est pas en bon état, il fera partie du PIEP.

M. Marcel Sottas demande s'il y a encore des fermes qui ont un droit d'eau gratuit pour compenser la perte d'une source lors du passage de l'autoroute. M. Balmer répond qu'il en reste un sur le secteur de Gumefens et doit arriver à échéance d'ici deux ans. Ce droit d'eau est garanti par l'ACAPE et ne sera pas repris par la Commune. Par exemple pour le Restoroute, avant c'était l'ACAPE qui vendait de l'eau et dorénavant ça sera nous.

M. Marcel Sottas revient concernant le prix de vente de notre eau qui provient des pompages au Gibloux et du prix d'achat d'eau à l'ACAPE, il souhaite savoir la différence en pourcent. M. Sciboz répond que si on prend les frais effectifs, pour pomper les 210'000 m³, selon le tableau, on est arrivé au prix de 40 centimes/m³ au puits

d'Echarlens, cela fait partie des frais variables. Alors pour Pont-en-Ogoz qui fait transiter ses eaux de ressources pour Gumefens dans le réservoir des Monts, elle paie les frais de location, les services de consommation et d'incendie, donc la Commune garde le même prix que celui qui sera fixé pour le pompage à Echarlens et ce prix devra être le même pour l'eau qu'elle pourra vendre aux autres communes. La priorité sera à présent donnée à l'eau gravitaire. M. Sciboz rappelle que ce n'est pas le prix qui est fixé dans les statuts, mais le principe de facturation. M. le Président précise que c'est le règlement communal qui fixe le prix de l'eau.

M. Marcel Sottas rappelle qu'il y a quelques années, lors d'une assemblée pour la création d'une autre association que notre Commune avait refusée, demande si par rapport à ce qui est présenté aujourd'hui la Commune s'en sort mieux. M. Balmer dit qu'en 2009 on « donnait » nos sources, alors qu'aujourd'hui nos sources sont toujours chez nous. Le grand défi sera de tirer le maximum de nos sources. Le résultat dépendra de la quantité d'eau. M. Sottas termine en disant qu'on peut faire confiance au Conseil communal qui présente quelque chose de bien.

M. Pierre Adrien Aviolat relève que les années où nous avons beaucoup d'eau, les autres communes aussi, à part le cas de l'eau et de la turbidité du côté de La Roche.

M. Pierre Broye remarque que ces statuts sont valables pour 30 ans et demande pourquoi une durée si longue et quel en est l'impact. M. Sciboz répond que le maintien de la valeur, respectivement le fonds de renouvellement, est calculé sur 50 à 60 ans pour les réservoirs, 80 ans pour les conduites et 15 à 20 ans pour la gestion de la commande. Raison pour laquelle 30 ans est un minimum, surtout que le PIEP devra être fait pour les 30 prochaines années. Comme le réseau est interconnecté, c'est la seule façon d'assumer les charges pour les communes. Mais il faut savoir qu'il est possible de dissoudre l'association.

M. Bernard Morard rappelle qu'en son temps il y avait la source Uldry pour le Bry et demande si cette source est encore utilisée ou laissée à l'abandon. M. Balmer répond que cette source est connue et n'est pas abandonnée complètement, mais à l'heure actuelle nous avons assez d'eau avec les investissements déjà faits et qu'il n'est pas nécessaire de développer pour rechercher de l'eau supplémentaire qui viendrait alimenter le lac.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent les modifications des statuts de l'ACAPE de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

M. le Président informe que toutes les autres communes ont également accepté le sujet. M. Sciboz est remercié par des applaudissements et quitte l'assemblée.

Point 4

Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des Communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens
Présentation du concept et des statuts - Approbation :

M. le Président informe que le dossier de présentation proposé fait normalement 60 pages et que celui présenté a été raccourci.

M. Félix Morard présente la situation par rapport aux EMS. Il rappelle que chaque commune fribourgeoise doit faire partie d'un EMS. Pont-en-Ogoz est rattachée à l'EMS d'Humilimont à Marsens et fait déjà partie d'une association avec Echarlens, Le Pâquier, Riaz et Marsens. A l'époque il y avait également Vaulruz qui, à fin 2014, a rejoint Sâles. La décision à prendre est d'agrandir cette association. Il faut savoir que l'EMS d'Humilimont n'appartient pas à l'association mais est la propriété de l'Etat. Le bâtiment est vétuste, notamment dans la répartition des chambres ainsi qu'au niveau des sanitaires et des salles de bain, il n'y a pas de lavabo dans les chambres. Sur le projet qui sera présenté à l'écran, il y a l'inventaire des EMS. Ceux d'Humilimont, de St-Germain à Gruyères et la Maison Bourgeoise à Bulle seront les premiers à disparaître.

M. le Président poursuit la présentation de l'association et du concept avec la lecture du projet affiché à l'écran. Sous l'égide de la Préfecture une commission a été instaurée pour analyser la problématique des EMS et la situation actuelle. L'idée était d'avoir une solidarité en fonction des EMS, car actuellement les coûts ne sont pas les mêmes selon si les EMS sont nouveaux ou anciens.

Après la lecture, il informe que nous n'avons aucun citoyen qui est résident à Humilimont alors que l'on est obligé d'y être affilié. Les citoyens sont répartis dans différents EMS du district, voire du Canton, et les coûts à la charge de la commune diffèrent d'un résident à l'autre.

M. Pierre Adrien Aviolat demande en cas de referendum financier quelle sera la répartition des votes, est-ce par citoyen ou par Commune ? M. le Président répond que selon les statuts, ça sera à la majorité de la population. Toute la population de toutes les communes forme un seul cercle électoral et il faudra que cela fasse le 50 %. L'association créerait fictivement une entité avec les communes concernées. Il est clair que vu sa population, Bulle pourrait techniquement imposer quelque chose aux autres communes.

M. François Barras trouve que c'est encore une coquille vide, il y a une réflexion à faire dans le cas de Bulle qui impose sa loi ou met son veto. Il est trop tôt pour se prononcer sur ce sujet. M. le Président dit que c'est un peu la faiblesse du projet, étant donné qu'on n'a pas un projet ficelé avec la prévision des coûts. La problématique c'est qu'on est avec Humilimont, qu'on sait que ça ne va pas durer encore des années et nous devons trouver une solution. Aller seul avec Sorens ne sera pas possible si la Commune part dans le concept à 4 ou alors est-ce qu'il faudra changer de district ou créer notre propre EMS, ce qui pourrait être difficile étant donné que nous n'avons pas de lit à disposition sur la Commune et que l'Etat ne nous en subventionnerait pas. Adhérer au projet plus tard serait également un problème.

M. Félix Morard précise que le projet du centre sportif en Gruyère rencontre les mêmes difficultés, on n'a pas non plus d'évaluation des coûts et c'est ce qui dérange. Toutes les communes se trouvent dans la même situation. De plus, il informe que l'on est la dernière Commune à décider de l'adhésion à cette association, toutes les autres communes ont accepté.

M. Jean-Jacques Reynaud pense qu'on n'a pas trop le choix d'adhérer, en plus Humilimont n'est pas un endroit très agréable pour y finir sa vie. Il faudra bien trouver des solutions, car d'ici 4 ou 5 ans on ne pourra plus, en l'état, loger nos personnes âgées.

M. Michel Grivel précise que de toute façon dans le projet des 4 EMS, il y aura une mise en commun de tous les frais financiers. Tous les frais de tous les homes seront répartis entre toutes les communes de la Gruyère et la répartition se fera selon la population légale et ce dès 2016. De ce fait les frais financiers vont certainement augmenter, bien qu'on ne connaisse pas encore les coûts.

M. Antoine Gremaud trouve que l'on ne doit pas se sentir obligé par Bulle, mais il relève que cette association a du bon. Comme la population des plus de 80 ans va augmenter et les lits supplémentaires ne seront pas adaptés face à cette demande. Il pense qu'une entité qui a une vision d'ensemble plus large pourrait avoir beaucoup plus de poids devant l'Etat, ce qui lui semble être un avantage.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande ce qu'il adviendra de l'EMS d'Humilimont et quel est le montant de la location actuellement. M. Morard répond que la location payée à l'Etat est de CHF 138'000.00 par année. La future affectation du bâtiment est un problème qui concerne l'Etat et il faut savoir que l'on peut résilier le bail d'année en année.

M. Pierre Broye dit que l'on se trouve devant une décision ou l'on n'a pas le choix, on est obligé de prendre une coquille vide. On n'a pas d'alternative et il est difficile de soutenir ou de s'opposer à un tel projet. Il pense que la majorité de l'assemblée de ce soir va soutenir le projet, mais il y aura certainement des abstentions qui donneront le signal qu'il faut l'aborder avec un esprit critique, d'autant plus que dans la représentation des communes, chaque commune a droit à un vote par 500 habitants, ce qui veut dire que Bulle aura de toute façon la majorité.

Comme il n'y a plus d'autres remarques, M. le Président propose aux personnes qui acceptent la création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 35 voix, pas d'opposition et 21 abstentions

Point 5

Informations du Conseil communal

M. le Président informe que des heures d'ouvertures supplémentaires seront proposées pour l'**accueil extrascolaire** « Les Amaris », mais que cela dépendra du nombre d'inscriptions. Le Conseil est content de cet accueil qui se développe gentiment.

Un **Jardin des souvenirs** a été créé au cimetière et M. Marcel Schmutz précise qu'il n'est pas encore terminé, il manque encore de la verdure, mais les cendres peuvent déjà être mises dedans et selon le règlement communal cela est gratuit.

Un tableau est affiché concernant la **répartition des déchets**. Pour le verre on aura une benne unique et ouverte avec une infrastructure qui sera créée pour y accéder facilement.

L'information suivante concerne la **Route de Russille**, suite aux interventions lors de la dernière assemblée communale : le projet n'a pas été modifié mais le Conseil communal a décidé de réaliser qu'un seul ralentisseur, le premier en venant depuis Avry. Il n'y a donc pas eu de nouvelle mise à l'enquête, ainsi le suivant pourra toujours être fait par la suite si cela est nécessaire. M. le Président dit que les riverains ont été contactés pour les informer et qu'ils auraient souhaité que les deux ralentisseurs soient maintenus.

La dernière information concerne la **base de données des chiens**. Il y a eu une modification du nom de cette base de données, qui s'appelait ANIS et à présent AMICUS. Il rappelle que tous les chiens doivent être annoncés et enregistrés. Suite à ce changement le règlement communal ne va pas être changé, il y aura un astérisque là où il y a le nom ANIS avec l'indication AMICUS.

Avant de passer aux divers, M. le Président procède aux **remerciements des trois Conseillers communaux partants** et demande à Mme Marie-Claire Fragnière, M. Félix Morard et M. Marcel Schmutz de venir devant l'assemblée.

Arrivés au terme de cette législature 2011-2016, M. le Président, au nom du Conseil communal, de l'administration, de l'édilité et de la population, remercie les trois Conseillers pour leur engagement, pour le temps mis à disposition et les innombrables lundis de séance. C'est une équipe qui a pu rester soudée durant ces cinq années grâce à un effort de collégialité, de franche camaraderie même si les prises de décisions n'étaient pas toujours unanimes. Ensemble nous avons su cultiver les échanges de points de vue, l'amitié et le travail concertés. Enumérer les qualités de Conseillers communaux de chacun lui a paru difficile, car en omettre une aurait révélé un défaut. M. le Président s'adresse à Félix Morard pour le remercier pour sa gestion de l'édilité, notamment durant ces cinq dernières années mais également depuis la fusion de la Commune et pour sa disponibilité envers les employés communaux. Comme ancien Conseiller communal de Gumevens, il a pu nous apporter certains éclairages précis et même historiques lors des prises de décisions. Toujours favorable à la conciliation, Félix a aidé le Conseil communal à trouver des solutions limitant le plus possible les conflits.

Quant à Marcel Schmutz, qui est également une bible historique pour le Conseil communal, en tant qu'ancien Conseiller communal de Le Bry. La population doit également lui témoigner sa gratitude comme homme à tout faire, aux dicastères variés. En effet, Marcel était au niveau du Conseil communal la personne la plus libre, certainement grâce à sa retraite anticipée, et toujours disponible. M. le Président lui dit un grand merci pour tous les travaux réalisés sur la Commune, pour sa disponibilité, pour la gestion des deux centrales de chauffe des bâtiments et pour le souci constant apporté à nos forêts.

Puis il s'adresse à Marie-Claire Fragnière, qui a été la seule Conseillère communale de ces cinq dernières années. Il la remercie pour son écoute et son investissement en particuliers auprès des écoles, des transports scolaires et pour la création de l'accueil extrascolaire. Il lui dit qu'il ne fait nul doute que le Conseil communal va lui manquer et qu'elle sera partante pour une prochaine législature.

Félix, Marcel et Marie-Claire sont remerciés par de chaleureux applaudissements de l'assemblée. Un présent est remis à chacun, il s'agit d'une cuillère en bois avec leurs initiales et les années de fonction et d'un bon au Vignier.

M. Marcel Schmutz demande la parole pour informer que durant son mandat il a côtoyé en tout cinq Syndics, qu'il a mis sur pied une déchetterie fonctionnelle sans augmentation de taxe, qu'il a raccordé la HAP et l'église au réseau de chauffage à distance et de faire ainsi une économie d'énergie, soit environ 85'000 litres de mazout. Grâce à sa bonne entente avec le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, M. Maurice Ropraz, une économie de plus de CHF 200'000.00 a été réalisée pour la réfection du mur de l'école du Bry. Il parle également du service du feu qui est au top et remercie l'Etat-major, son commandant et tous les pompiers, chacun peut dormir sur ses deux oreilles car ils sont disponibles 24 heures sur 24. Concernant les forêts, il rappelle que 182 élèves du cercle scolaire ont planté des cormiers et des pins sylvestres. Il a même eu la visite de M. Pascal Corminboeuf qui l'a félicité pour les belles forêts de Pont-en-Ogoz. Marcel remercie tous ses collègues du Conseil et la Commission financière pour avoir pu réaliser tous ces projets ainsi que les citoyens pour la confiance qu'ils lui ont témoignée, puis il remercie Marie-Claire de l'avoir supporté durant cinq ans à côté d'elle.

M. Félix Morard prend la parole pour remercier ses collègues du Conseil qui l'ont accepté malgré ses problèmes de santé, il avait un doute de pouvoir faire toute la législature. Il remercie également la population de Pont-en-Ogoz et spécialement ceux qui se déplacent pour venir débattre des choses en assemblées.

Mme Marie-Claire Fragnière tient également à remercier ses collègues du Conseil qui ont su la guider dans sa fonction de Conseillère et aussi les citoyens qui lui ont fait confiance. Elle en profite pour remercier toutes les personnes qui travaillent pour les écoles et la Commune, elle pense aux conductrices de bus, concierges, employés de l'édilité et aux secrétaires. Le dicastère des écoles touche à ce que nous avons de plus précieux, nos enfants, et œuvrer pour eux a été très intéressant et enrichissant. Elle souhaite une bonne continuation aux acteurs de la future législature.

M. le Président informe que le nouveau Conseil communal sera assermenté le samedi 16 avril 2016 à la Salle CO2 de la Tour-de-Trême et qu'à partir de lundi il y aura la nouvelle répartition des dicastères.

Point 6

Divers

M. le Président donne la parole pour les éventuelles questions ou remarques.

M. François Morard demande à ce que le Conseil communal se penche sur l'aménagement des places de jeux des écoles de Gumefens et du Bry. Par exemple au Bry, il y a la tyrolienne qui manque, le câble a été enlevé, il y a des bouts de banderoles pour fermer le jeu et à Gumefens il n'y a plus de balançoires. Il trouve cela dommage car nous avons des beaux bâtiments qui ne sont pas en harmonie avec les places de jeux en mauvais état. M. le Président le remercie de cette remarque et lui répond que c'est un souci que le Conseil communal doit gérer, mais que par exemple à Gumefens il y a eu beaucoup de déprédations et pour Le Bry, il y avait la problématique de la construction de l'entreprise à côté avec tous les déchets qui s'envolaient sur la place de jeu. A présent, c'est un souci qui va se régler.

M. Pierre-Alain Tercier demande ce qu'il en est du changement de nom de rue du quartier de l'Abranna, suite à la séance qui avait eu lieu à la fin de l'année passée. M. le Président répond que pour l'instant il n'y a pas eu de décision finale et que c'est pour ça que rien n'a été communiqué, c'est à suivre.

Mme Monique Fragnière pose la question concernant les bancs qui avaient été mis en place par la Société de développement et s'il n'y a pas la possibilité de les entretenir. M. Yvan Maillard répond que c'est au programme pour ce printemps.

M. Gérard Gapany demande si la Chapelle St-Jean à Gumefens va fonctionner comme chapelle ardente pour les personnes de notre paroisse et est-ce que nous avons un contrat avec la Commune de Sorens. M. Marcel Schmutz répond que nous n'avons pas de contrat avec Sorens. M. François Barras intervient pour dire que la paroisse a une convention avec Sorens pour l'utilisation de leur chapelle ardente. Selon lui, à Gumefens il y a le problème du parking et aussi le fait qu'entreposer un corps en plein hiver peut convenir, mais en été avec la chaleur c'est difficile. M. le Président dit que c'est un sujet ouvert à discuter, qu'il faut effectivement trouver une solution pour le parking car on ne peut pas parquer chez les privés, mais que pour le moment il n'y a rien de décidé.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes pour leur participation et pour la confiance témoignée durant cette législature et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 22h10.

Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.

Procès-verbal – Assemblée du 28 juin 2016



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 28 juin 2016

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Steve Rime (pour la partie de gauche)
M. François Morard (pour la partie de droite y compris la table du Conseil)
Présents : 7 Conseillers communaux
38 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 39 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 10 personnes

Tractanda :

1. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, période législative 2016-2021
2. Délégations de compétence au Conseil communal (10 LCo) :
 - Transactions mobilières et immobilières, constitution de droits réels limités pour un montant maximal annuel de CHF 50'000.00
 - Dépenses annuelles extraordinaires d'investissement de CHF 40'000.00
3. Investissement complémentaire et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
 - Rénovation des places des cours d'écoles de Gumefens et de Le Bry CHF 65'000.00
4. Nomination des commissions par l'Assemblée communale :
 - Commission financière
 - Commission de l'urbanisme et de l'énergie
 - Commission de naturalisation
 - Commission de l'Accueil extrascolaire
5. Approbation des nouveaux tarifs de l'accueil extrascolaire
6. Divers

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 24 du 17 juin 2016, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 10 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de M. Steve Rime pour la partie de gauche et de François Morard pour la partie de droite.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur un écran, ce document fait partie intégrante du présent PV. **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscite aucune, **il est approuvé tel quel.**

Point 1***Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, période législative 2016-2021***

M. le Président commence par lire l'art. 12 de la loi sur les communes Lco, qui dit que « l'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales, si c'est par convocation individuelle ou circulaire tous-ménages. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature ». **M. le Président** propose, au nom du Conseil communal, de maintenir la convocation par tout-ménage et demande à l'assemblée de se prononcer par main levée.

Résultat du vote : la convocation en tout-ménage est acceptée à l'unanimité

Point 2***Délégations de compétence au Conseil communal (10 LCo) :***

- **Transactions mobilières et immobilières, constitution de droits réels limités pour un montant maximal annuel de** CHF 50'000.00

M. le Président explique que le motif de cette compétence existait surtout, par exemple, pour des cas liés aux routes. Il demande si la Commission financière veut se prononcer à ce sujet. **M. Pierre Broye** dit que d'un point de vue formel il ne s'agit pas d'un besoin, mais qu'il est nécessaire que le Conseil communal puisse avoir cette possibilité afin de pouvoir avancer dans un dossier sans devoir attendre une assemblée communale.

Le point est passé au vote.

La délégation de compétence de CHF 50'000.00 est acceptée à l'unanimité

- **Dépenses annuelles extraordinaires d'investissement de** CHF 40'000.00

M. le Président informe que jusqu'à présent, cette compétence était de CHF 20'000.00, et qu'elle a été utilisée entre autre pour acheter une lame à neige et une autre fois un véhicule pour l'édilité. Augmenter le montant permet une meilleure marge de manœuvre.

Le point est passé au vote.

La délégation de compétence de CHF 40'000.00 est acceptée à l'unanimité

Point 3

Investissement complémentaire et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :

- **Rénovation des places des cours d'écoles de Gumefens et de Le Bry** CHF 65'000.00

Dans le montant sont prévus quelques aménagements pour l'école d'Avry également. La présentation à l'écran affiche des photos de l'état actuel qui sont commentées par **M. Olivier Oberson**. Pour Gumefens, il faut refaire le chemin d'accès autour de l'école, il y a des problèmes d'eau stagnante et le gazon doit être re-nivelé. La place du toboggan est dangereuse au niveau de la réception. Pour les jeux, ils ont déjà quelques années et devraient être conformes avec les normes de sécurité. Un sol en tartan sera posé à la place des copeaux. Pour l'école du Bry, il y a un problème avec la tyrolienne et son accès, elle sera probablement enlevée. Le départ du toboggan sera refait. Pour l'accès à la place de jeu, il y a des copeaux partout et il faudra trouver une solution pour les maintenir là où ils doivent. Pour l'école d'Avry, le crépi de la façade commence à se décrocher et on voit qu'il y a de la boue partout. Problème également avec les copeaux.

M. le Président précise qu'un montant global est demandé pour que les travaux puissent être faits durant les vacances scolaires. Certains de ces travaux seront réalisés par l'édilité, d'autres par la Corporation forestière, le pavage et goudronnage par une entreprise spécialisée.

M. Pierre Broye dit que ces travaux ne figurent pas dans le plan financier, mais que cela a été constaté et décidé avec le nouveau Conseil communal. La calculation est basée sur des offres reçues. Au niveau financier, ces frais peuvent être absorbés par les fonds dont dispose la Commune. La Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement.

Comme il n'y a pas de question ou remarque, l'investissement complémentaire est passé au vote.

Résultat du vote : L'investissement complémentaire est accepté à l'unanimité.

Point 4

Nomination des commissions par l'Assemblée communale :

- **Commission financière**

M. le Président cite les membres de la Commission financière actuelle. M. Pierre Broye, M. Jean-Claude Wyss et Mme Antoinette Bernet. MM. John Lehmann et Georges Clément se retirent. Deux remplaçants sont proposés, il s'agit de M. François Barras et M. Gaël Ropraz. Le Conseil communal propose de maintenir la Commission financière à 5 membres.

M. Marcel Schmutz intervient et propose M. Richard Fragnière comme membre de la Commission. M. le Président répond que par délégation M. Fragnière ne peut pas être nommé, il devrait être présent pour qu'on puisse lui demander son avis, alors qu'il ne s'est pas annoncé comme candidat. On ne peut donc pas retenir cette candidature.

M. le Président rappelle que la loi prévoit que si les membres de la Commission sont au nombre exact, ils sont élus tacitement. Il demande aux nouveaux de se présenter brièvement.

M. François Barras habite Le Bry, il est marié et père de trois enfants. Il est Président de la Paroisse depuis des années et est un ancien membre de la Commission financière de Le Bry, marié 3 enfants.

M. Gaël Ropraz habite à Gumefens, il a un brevet de comptable et travaille dans une fiduciaire.

M. le Président remercie les membres démissionnaires et propose d'acclamer les nouveaux membres et la Commission financière ainsi formée par des applaudissements.

- **Commission de l'urbanisme et de l'énergie**

M. le Président cite les membres de cette commission. MM. Christophe Tornare, Jean-Claude Balmer et Yvan Maillard, Conseillers communaux et MM. Chris Gabriel, Luc Merian, René Bifrare et Nicolas Messerli. M. Messerli se retire et M. Michel Grangier se propose comme membre. Le nombre exact étant atteint, les membres sont élus tacitement.

M. Michel Grangier se présente, il habite Gumefens et a déjà fonctionné comme membre de la Commission de naturalisation durant deux législatures.

M. le Président propose d'acclamer par des applaudissements cette Commission et adresse ses remerciements à M. Nicolas Messerli.

- **Commission de naturalisation**

M. le Président cite les membres de la Commission de naturalisation. MM. François Kilchoer et Jacques Brouwer qui se représentent et les membres qui se retirent, soit Mme Valérie Progin et MM. Gérard Bernet et Michel Grangier.

M. le Président explique ce qu'est cette commission composée de 5 membres. C'est elle qui auditionne les personnes qui souhaitent la naturalisation et le droit de cité dans notre Commune.

M. Pierre-Alain Tercier et **Mme Annick Morard** se proposent. Comme il reste une place vacante, M. le Président propose qu'une délégation de compétence soit donnée au Conseil communal pour trouver un 5^{ème} candidat et demande aux nouveaux membres de se présenter.

M. Pierre-Alain Tercier habite Le Bry, il travaille avec des handicapés et pour lui être membre de cette Commission est un premier pas pour entrer dans la vie de la Commune.

Mme Annick Morard habite Gumefens et est l'épouse de M. Pierre Justin Morard, Conseiller communal. Elle se réjouit d'entrer dans cette Commission.

La nouvelle Commission est validée par des applaudissements et les membres sortants sont remerciés.

La délégation de compétence pour que le Conseil communal puisse trouver le candidat manquant est passée au vote.

Résultat du vote : La délégation de compétence est acceptée à l'unanimité.

- **Commission de l'Accueil extrascolaire**

M. le Président informe que cette Commission n'est pas obligatoire, mais souhaitée. Les membres sont M. Steve Oklé, responsable de l'AES, Mme Marie-Claire Fragnière, Mme Franciane Progin et M. Pierre Morard, Conseiller communal. Comme il n'y a pas d'autre candidature. Ils sont acclamés par des applaudissements.

M. le Président rappelle qu'il n'y a plus de Commission scolaire mais qu'un Conseil de parents devra être créé. Le règlement scolaire communal sera également modifié.

Point 5

Approbation des nouveaux tarifs de l'accueil extrascolaire

M. Pierre Morard prend la parole et donne lecture du tableau des horaires actuels de l'accueil et ceux qui seront possibles selon le nombre d'inscription. Quant aux tarifs ils n'ont pas été modifiés, mais complétés en cas d'ouverture supplémentaire. Les élèves qui sont à l'école enfantine bénéficient d'une subvention versée par l'Etat.

M. Marcel Schmutz demande le nombre d'enfant suffisant pour l'ouverture d'une tranche supplémentaire. M. Pierre Morard répond que ce nombre n'a pas encore été fixé, que l'on attend la fin des inscriptions pour prendre la décision.

M. Pierre Broye demande quelle est la charge pour une famille dans la catégorie A et dans la catégorie F pour comparaison. M. Morard répond qu'il n'a pas ce calcul en tête et qu'il devrait l'établir sur la base d'un exemple.

M. Chris Gabriel dit qu'il a trois enfants qui pourraient aller à l'accueil, mais que dans sa situation il a meilleur temps de les laisser chez une maman de jour, car au niveau du tarif l'AES lui revient plus cher. C'est le coût du repas qui a fait pencher la balance. M. Gabriel dit qu'il est pour l'accueil, mais qu'avec trois enfants il faut tout calculer et tant qu'il a le choix, il pense à son porte-monnaie.

La différence aussi entre l'accueil et les mamans de jour, c'est que les tarifs de l'accueil sont calculés par forfait selon la tranche horaire alors que les mamans de jour sont à l'heure, ce qui peut faire une différence si on finit par exemple à 17h15.

M. le Président précise que les familles aux grands revenus ne paient que le coût effectif et pas plus, ce sont les autres familles qui ont un rabais.

M. Steve Rime demande comment font les parents qui inscrivent les enfants à certains horaires et qu'après ces horaires n'ouvrent pas. M. le Président répond que début juillet on va contacter les parents si cette situation se présente. Il est possible qu'on ouvre une tranche déficitaire qui sera compensée par une autre tranche. Il est donc difficile de fixer les horaires à l'avance.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver les tarifs par un levée de main.

Résultat du vote : Les tarifs de l'AES sont acceptés à la majorité avec une abstention

Point 6
Divers

M. le Président interpelle **M. Richard Fragnière** qui est arrivé en cours d'assemblée pour lui dire que sa candidature à la Commission financière n'a pas été validée puisqu'il n'était pas présent. M. Fragnière en prend note.

M. Jean-Jacques Reynaud annonce que tous les modules radio pour la lecture à distance des compteurs d'eau doivent être remplacés. Une défectuosité de la pile a été constatée et annoncée par le fournisseur. Cela n'a aucune influence sur le relevé de la consommation, une planification pour le remplacement sera établie.

M. le Président informe que nous avons procédé au désherbage avec une nouvelle machine qui fonctionne à l'eau chaude et mousse, donc sans produits nocifs. Par contre cette machine qui était en location a été vandalisée par un ou des inconnus devant l'édilité. Une plainte a été déposée.

M. Yvan Maillard parle des décharges sauvages que l'on découvre à divers endroits, des photos qui illustrent ces situations sont affichées à l'écran. Il y a les déchets dus aux activités liées à l'été, pic-nic ou autres, où l'on voit que les gens laissent tout sur place. Il y a aussi une quarantaine de pneus qui ont été découverts au même endroit que septante autres pneus il y a quatre mois en arrière. Il rappelle que tous les déchets végétaux n'ont pas le droit d'être déposés en forêt et n'importe où, mais à la déchetterie. A titre d'information, ces endroits ont été nettoyés à la charge des citoyens, certains endroits ont été barricadés et d'autres sont sous surveillance. Il encourage tout le monde à respecter l'environnement et à faire un effort.

M. Marc Nicolet prend la parole au nom du Service forestier et remercie le Conseil communal de vouloir mettre fin à cette pollution. Des plantes invasives sont de plus en plus présentes en forêt, plantes médicinales et d'ornement lesquelles ont un fort caractère pour se régénérer, mais qui sont strictement interdites en forêt. Cela crée un désordre écologique dans l'écosystème forestier, les épicéas étouffent et périssent car ils sont en concurrence avec des plantes comme l'Impatience de l'Himalaya par exemple. Il y a une invasion d'arbres à papillons qui détruit le sureau rouge. Ces plantes invasives représentent aussi un danger pour les enfants, certains ont eu des brûlures à cause de ces arbres. Le service forestier invite la population à ne plus se débarrasser des plantes d'ornement ou d'appartement en forêt. Il fait remarquer que ce problème est malheureusement le même dans toutes les communes.

M. le Président informe que le Conseil communal a pris l'initiative de placer des WC publics mobiles pour la période estivale au bord du lac à Gumefens ainsi que près de la cabane des bûcherons en forêt.

M. Jean-Jacques Reynaud informe que le tilleul qui surplombait la table de pic-nic au carrefour d'Avry-devant-Pont a dû être coupé dans l'urgence car des grosses branches pourries tombaient et cela devenait dangereux. Une solution sera trouvée pour remplacer cet arbre. Il ne sera pas remis exactement à la même place.

M. Richard Fragnière revient sur la pollution en forêt, il dit qu'il y a un grand nombre de chardons sur la route forestière et qu'il faut les enlever car ils se reproduisent durant 60 ans.

M. Chris Gabriel demande s'il est possible en même temps que le nettoyage des rives du lac de contrôler les ruisseaux, car ils mériteraient aussi un nettoyage. M. Yvan Maillard répond que cela avait déjà été fait dans le cadre d'ateliers avec les écoles et le triage forestier. Il rappelle que le sentier du lac, les berges et les ruisseaux représentent beaucoup de kilomètres à nettoyer. De plus, cette année le nombre de nettoyeurs a été en diminution. Il veut bien faire quelque chose, mais pour ça il demande que les citoyens soient prêts à s'y mettre aussi, car il faut beaucoup du monde.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes pour leur participation et pour la confiance témoignée durant cette législature et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié. Il souhaite un bon été à tous.

L'Assemblée est levée à 21h05.

Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.

Planification des investissements entre 2017 - 2022

Planification des investissements entre 2017 - 2022														
LIBELLÉS			CHARGES					PRODUITS						
Total général			510'000.00	1'500'000.00	1'300'000.00	1'600'000.00	600'000.00	300'000.00	36'500.00	45'000.00	245'000.00	10'000.00	10'000.00	20'000.00
Bénéfice / perte			-	-	-	-	-	-	473'500.00	1'455'000.00	1'055'000.00	1'590'000.00	590'000.00	280'000.00
							5'810'000.00							5'443'500.00
N°	Type	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
15	A	Stand de tir (dépollution)			200'000.00									
62	A	Entretien routes et trottoirs	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00						
62	A	Assainissement écl. public	110'000.00		100'000.00				11'500.00					
62	A	Routes cantonales, accès lac		300'000.00	600'000.00	600'000.00	300'000.00				200'000.00	200'000.00		
70	A	Rénovation réseau d'eau		200'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00						
70	A	PIEP réalisation hydraulique	80'000.00											
70	A	Liaison radio Champ Traversey	20'000.00											
71	A	Taxes de raccordement							25'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
72	A	Déchetterie, édilité		150'000.00										
79	A	Parking public "Ogoz"		100'000.00	100'000.00					25'000.00	25'000.00			
79	A	Parking "Les Marais"				200'000.00								
81	A	Rénovation cabane forestière		50'000.00										
83	A	Particip. au port et zone touristique				500'000.00								
9421	A	Réno. Gumefens (bât. école)	100'000.00	500'000.00										
943	A	Immeuble communal, CAD			500'000.00									
944	A	Parchets - rénov. Gîte d'Avry		150'000.00										
940a	A	Intérêts	18'940.00	58'200.00	42'200.00	63'600.00	23'600.00	11'200.00						
940b	A	Amortissement Obligatoire	18'940.00	58'540.00	42'200.00	63'600.00	23'600.00	11'200.00						

Budget de fonctionnement 2017

Budget de fonctionnement			Budget 2017		Budget 2016	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	763'109.00	168'696.00	760'005.00	169'132.00
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		133'330.00		124'201.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE		570'590.00	168'696.00	574'534.00	169'132.00
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		59'189.00		61'270.00	
1	ORDRE PUBLIC		143'214.62	32'000.00	136'662.75	30'000.00
12	JUSTICE	D. Savary	36'798.72		40'659.50	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	96'500.00	32'000.00	82'900.00	30'000.00
15	MILITAIRE	O. Oberson	1'735.00		4'912.00	
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	8'180.90		8'191.25	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'249'097.60	140'484.50	2'206'021.55	150'393.05
20	ECOLE ENFANTINE		156'922.55	17'500.00	153'781.05	17'500.00
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'404'097.20	72'484.50	1'367'861.25	77'093.05
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		49'355.00	32'500.00	48'372.00	37'800.00
22	ECOLEES SPECIALISEES		291'529.85		283'733.25	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		45'000.00		42'000.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		302'193.00	18'000.00	310'274.00	18'000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	251'877.95	6'000.00	241'950.70	4'000.00
30	CULTURE		62'107.95		61'954.70	
34	SPORTS	O. Oberson	172'270.00	6'000.00	170'496.00	4'000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		2'000.00		2'000.00	
39	CULTE, EGLISE		15'500.00		7'500.00	
4	SANTE	D. Savary	487'498.30	10'000.00	459'987.65	10'000.00
40	HOPITAUX		71'585.60		65'415.45	
41	HOMES MEDICALISES		341'055.70		320'243.70	
44	SOINS AMBULATOIRES		58'707.00		58'178.50	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		16'000.00	10'000.00	16'000.00	10'000.00
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		150.00		150.00	
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	948'157.50	6'500.00	920'833.50	6'500.00
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1'500.00		1'500.00
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	53'500.00	5'000.00	53'500.00	5'000.00
55	INVALIDITE		426'089.55		412'541.05	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		20'000.00		20'000.00	
57	PERSONNES 3EME AGE		11'800.00		7'700.00	
58	AIDE SOCIALE		436'767.95		427'092.45	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	J.-J. Reynaud	509'223.50	8'000.00	482'227.00	8'000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		436'556.50	8'000.00	409'720.00	8'000.00
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		11'480.00		11'189.00	
65	TRAFIC REGIONAL		61'187.00		61'318.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		858'460.50	737'600.00	821'003.00	724'503.40
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-J. Reynaud	214'384.00	203'200.00	185'700.00	185'700.00
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	353'000.00	353'000.00	353'000.00	353'000.00
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	209'687.50	159'400.00	206'956.00	157'400.00
74	CIMETIERE	J.-J. Reynaud	10'854.00		10'668.00	6'403.40
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	22'000.00	2'000.00	16'000.00	2'000.00
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	3'000.00		3'000.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	45'535.00	20'000.00	45'679.00	20'000.00

Budget de fonctionnement 2017

8	ECONOMIE		242'058.50	144'000.00	230'360.30	143'799.00
80	AGRICULTURE	M. Grivel	1'170.00		2'046.00	
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	12'604.00	24'500.00	11'553.00	24'500.00
81	FORETS	M. Grivel	119'500.00	119'500.00	119'299.00	119'299.00
83	TOURISME	Y. Maillard	108'784.50		97'462.30	
9	FINANCES ET IMPOTS		1'296'658.20	6'381'536.30	1'296'061.00	6'195'127.65
90	IMPOTS		50'000.00	4'777'918.30	50'000.00	4'614'105.65
930	PEREQUATION FINANCIERE			252'875.00		240'471.00
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		643'159.20	649'105.00	660'147.00	660'147.00
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	O. Oberson	38'980.00	22'000.00	39'340.00	22'000.00
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	11'800.00	1'110.00	8'800.00	1'110.00
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	200'408.00	229'258.00	201'024.00	233'024.00
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	O. Oberson	236'538.00	308'320.00	237'856.00	283'320.00
944	PARCHETS	M. Grivel	8'300.00	42'000.00	8'300.00	42'000.00
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	60'773.00	95'200.00	63'894.00	95'200.00
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	3'700.00	750.00	3'700.00	750.00
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	43'000.00	3'000.00	23'000.00	3'000.00

Récapitulation du budget de fonctionnement

			Budget 2017		Budget 2016	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tomare	763'109.00	168'696.00	760'005.00	169'132.00
1	ORDRE PUBLIC		143'214.62	32'000.00	136'662.75	30'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'249'097.60	140'484.50	2'206'021.55	150'393.05
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	251'877.95	6'000.00	241'950.70	4'000.00
4	SANTE	D. Savary	487'498.30	10'000.00	459'987.65	10'000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	948'157.50	6'500.00	920'833.50	6'500.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	J.-J. Reynaud	509'223.50	8'000.00	482'227.00	8'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		858'460.50	737'600.00	821'003.00	724'503.40
8	ECONOMIE		242'058.50	144'000.00	230'360.30	143'799.00
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'296'658.20	6'381'536.30	1'296'061.00	6'195'127.65
TOTALISATION			7'749'355.67	7'634'816.80	7'555'112.45	7'441'455.10
Résultat				114'538.87		113'657.35



Commentaires Budget de fonctionnement 2017

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2016, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

*Le budget 2017 se solde par un **déficit de Fr. 114'538.87***

Total des charges réelles (*imputations int. déduites*) pour 2017 : Fr. 6'802'000.- en augmentation de Fr. 201'000.-
Total des revenus réels (*imp.int. déduites*) pour 2017 : Fr. 6'687'000.- en augmentation de Fr. 200'000.-

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2017.

Le total des charges par habitant pour 2017 est de Fr. 3'800.- (*calculé sur 1'787 habitants au 31.10.2016*)

La population légale au 31.12.2015 était de 1'775 habitants (*soit une augmentation de 12 personnes en une année*)

Le déficit pour 2017 est similaire au budget 2016 avec une différence de Fr. 881.52 par contre la marge est de plus en plus limitée si l'on prend en compte les augmentations de charges connues comme les transports scolaires dès juillet 2018 pour environ Fr. 100'000.- annuels. Sans oublier les augmentations de charges du canton et des associations de communes, qui représentent environ le 50% de nos charges.

Pour cet exercice le taux d'impôts reste inchangé. (*Taux actuels 75%*)

A noter que le déficit est de 1,7 % par rapport aux revenus (*dès 5% de déficit obligation d'augmenter le taux*)

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du conseil communal Fr. 100'000.- (+10'000.-)

Traitement pour le personnel administratif Fr. 279'000.- (*brut*)

Total personnel administratif 3.1 équivalent plein temps (*inchangé*)

Chapitre 1 : Ordre public

12 - Justice

Service de curatelle Fr. 37'000.- (- Fr. 4'000.-)

14 - Police du feu

Charges en augmentation de Fr. 11'000.- (*équipements, matériel et réseau d'eau des hydrantes*)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

20 - Ecole enfantine

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 143'000.- (+ Fr. 7'000.-)

Le total de la subvention cantonale pour les transports est de Fr. 86'000.- (*écoles enf. et primaire, idem 2016*)

21 - Cycle scolaire obligatoire

Participation aux dépenses cantonales, école primaire de Fr. 542'000.- (+ Fr. 16'000.-)

Participation aux dépenses régionales, école secondaire de Fr. 526'000.- (+ Fr. 23'000.-)

Ecole secondaire participation intérêt/amortissement de Fr. 131'000.- (*idem 2016*)

219 - Accueil extrascolaire « Les Amaris »

Charge communale de Fr. 17'000.- (*sans compter de location*)

23 - Formation professionnelle

Bourses d'apprentissage et d'études jusqu'à 20 ans (Fr. 300.- par année) Fr. 25'000.- (*idem 2016*)

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

30 - Culture

Participation aux dépenses du Conservatoire de Fr. 40'000.- (+ Fr. 2'000.-)

Dons aux sociétés à but culturel de Fr. 16'500.- (*pour information*)

34 - Sports

Dons aux sociétés sportives de Fr. 20'000.- (*pour information*)

Amortissements HAP de Fr. 90'000.- (3%)

39 – Culte, Eglise

Entretien chapelle de Gumefens de Fr. 10'000.- (*pour information*)

Chapitre 4 : Santé

40 - Hôpitaux

Participation au service ambulance de Fr. 17'000.- (+ Fr. 6'000.00)

Contribution agrandissement de Fr. 53'000.- (*idem*)

41 - Homes médicalisés

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 286'000.- (+ Fr. 17'000.-)

Frais financiers personnes en home de Fr. 40'000.- (*montant variable*)

Chapitre 5 : Affaires sociales

54 - Protection de la jeunesse

Subside aux crèches et garderies d'enfants de Fr. 17'000.-

Subside accueil familial de jour de Fr. 12'000.-

Subside écoles maternelles de Fr. 6'000.- (*idem*)

55 - Invalidité

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 426'000.- (+ Fr. 14'000.-)

58 - Aide sociale

Participation au Service social la Gruyère de Fr. 231'000. (- Fr. 3'000.-)

Participation au Service d'aides familiales de Fr. 145'000.- (+ Fr. 5'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications**62 - Routes communales, Génie civil**

Traitement pour le personnel édilitaire de Fr. 151'000.- (*brut, équivalent à 2 postes à plein temps*)

Charges en augmentation de Fr. 27'000.- (*entretien et achat matériel, entretien des routes*)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 - Approvisionnement en eau**

Nouvelle charge participation à l'ACAPE de Fr. 40'000.-

Suppression location du réservoir des Monts de Fr. -22'000.-

Prestations du fontainier de Fr. 19'000.-

Amortissement en augmentation de Fr. 18'000.-

Taux de couverture à 95 %

71 - Protections des eaux

Taxes d'utilisation du réseau d'épuration de Fr. 350'000.- (*idem*)

Participation à la STEP de Fr. 148'000.- (+ Fr. 6'000.-)

Bénéfice du compte de Fr. 90'000.- (*versé au fond de réserve*)

72 - Ordures ménagères

Salaires surveillants Fr. 19'000.- / Frais de ramassage Fr. 160'000.- / Taxe de base Fr. 70'000.-

Taxe proportionnelle aux sacs Fr. 54'000.- / Pesage containers privés Fr. 12'000.-

Taux de couverture à 76%

79 - Aménagement du territoire

Analyse des sites pollués Fr. 10'000.-

Chapitre 8 : Economie**81 - Forêts**

Prestations entreprises forestières Fr. 100'000.-

Vente de bois et copeaux Fr. 90'000.-

Prélèvement sur réserve forêt Fr. 8'000.-

83 - Tourisme

Entretien des sites publics, chantiers pédestres et bancs de Fr. 18'000.-

Contribution à ARG (*Sports en Gruyère*) de Fr. 40'000.- (*idem*)

Participation à « Gruyère Tourisme » de Fr. 14'000.- (*idem*)

Contribution « Régionalisation des sports » de Fr. 27'000.- (+ Fr. 6'000.-)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**90 - Impôts**

Le revenu des impôts (personnes physiques) est d'environ 3,765 millions de francs (+ Fr. 135'000.-)

Le revenu des impôts (personnes morales) est de Fr. 90'000.- (+ Fr. 5'000.00)

Les impôts irréguliers budgétisés à environ 50% représentent Fr. 270'000.- (*comptes 2015 Fr. 487'000.-*)

La contribution immobilière s'élève à Fr. 500'000.- (+ Fr. 20'000.-)

Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules, recettes de Fr. 127'000.- (+ Fr. 6'000.-)

Impôts sur les chiens s'élèvent à Fr. 11'000.- (*idem 2016*)

930 - Péréquation financière

Péréquation des ressources revenus Fr. 190'000.- (+ Fr. 11'000.-), *Pont-en-Ogoz est bénéficiaire*

Péréquation des besoins revenus Fr. 63'000.- (+ Fr. 2'000.-) *toutes les communes sont bénéficiaires*

940 - Intérêts et amortissements obligatoire

La charge annuelle d'intérêts est estimée à Fr. 134'000.- (- Fr. 26'000.-)

La charge totale des amortissements obligatoires s'élève à Fr. 510'000.- (+ Fr. 10'000.-)

9421 - Ecole et bâtiment communal (secteur Gumefens)

Le résultat prévu est de Fr. 29'000.- (*bénéfice 2015 Fr. 39'000.-*)

943 - Immeuble communal (secteur Avry)

Le résultat prévu est de Fr. 71'000.- (*bénéfice 2015 Fr. 103'000.-*)

944 - Parchets

Locations des parchets de Fr. 42'000.- (*bénéfice 2015 Fr. 32'000.-*)

945 - Immeuble La Cornache (secteur Avry)

Le résultat prévu est de Fr. 34'000.- (*bénéfice 2015 Fr. 36'000.-*)

Budget d'investissement 2017

Budget d'investissements		Budget 2017		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	15'000.00		15'000.00	
15	MILITAIRE O. Oberson	15'000.00		15'000.00	
15.503.10	Assainissement stand tir	15'000.00		15'000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	50'000.00		90'000.00	
34	SPORTS O. Oberson			40'000.00	
34.503.00	Etude de rénovation de la salle de sports			40'000.00	
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	50'000.00		50'000.00	
35.565.10	Part. au Port En Redon	50'000.00		50'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS J.-J. Reynaud	620'000.00	131'500.00	430'000.00	230'000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	620'000.00	131'500.00	430'000.00	230'000.00
62.501.70	Rénovation routes AF 2014	230'000.00		230'000.00	
62.501.80	Rénovation routes et trottoirs 2016+étude	80'000.00		200'000.00	
62.501.90	Rénovation routes et trottoirs 2017	200'000.00			
62.502.00	Assainissement éclairage public S.O.N	110'000.00			
62.661.00	Subventions cantonales routes AF		120'000.00		230'000.00
62.661.10	Subventions cantonales éclairage publique		11'500.00		
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	320'000.00	75'000.00	995'000.00	143'375.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU J.-J. Reynaud	140'000.00	25'000.00	665'000.00	93'375.00
70.501.80	Captage RFSM			580'000.00	
70.502.10	PIEP réalisation hydraulique	10'000.00		25'000.00	
70.502.20	PIEP réalisation cadastre numérisé	80'000.00			
70.502.30	Adduction d'eau avec défense incendie "En Redon"	30'000.00		60'000.00	
70.502.40	Liaison radio Champ Traversey	20'000.00			
70.610.00	Taxes de raccordements		25'000.00		7'500.00
70.669.00	Subvention Ecab				85'875.00
71	PROTECTION DES EAUX D. Savary	100'000.00	50'000.00	250'000.00	50'000.00
71.501.80	Epuration avec station de pompage "En Redon"	100'000.00		250'000.00	
71.610.00	Taxes de raccordements		50'000.00		50'000.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Y. Maillard	80'000.00		80'000.00	
79.501.40	Complément révision PAL	80'000.00		80'000.00	
9	FINANCES ET IMPOTS M. Grivel	340'000.00		240'000.00	
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS O. Oberson	100'000.00			
9421.500.0	Rénovations école Gumefens+ancien bâtiment	100'000.00			
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY O. Oberson	240'000.00		240'000.00	
945.500.00	Isolation de "La Cornache"	240'000.00		240'000.00	

Nouveaux investissements 2017

		Budget 2017		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	15'000.00		15'000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	50'000.00		90'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS J.-J. Reynaud	620'000.00	131'500.00	430'000.00	230'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	320'000.00	75'000.00	995'000.00	143'375.00
9	FINANCES ET IMPOTS M. Grivel	340'000.00		240'000.00	
TOTALISATION		1'345'000.00	206'500.00	1'770'000.00	373'375.00
Résultat			1'138'500.00		1'396'625.00
Y compris reports des années précédentes de CHF 665'000.00					

Investissements 2017

Rénovation et entretien des routes et trottoirs CHF 200'000.--

Divers travaux sont prévus, dont la rénovation de la route de la Cantine et de la Route de Russille, secteur Avry-devant-Pont.

Cet investissement est financé par les limites de crédits autorisés (sur les rénovations de routes) selon contrôle de l'endettement au 31.12.2015 du Service des communes.

Jean-Jacques Reynaud

Assainissement de l'éclairage public CHF 110'000.00

1^{ère} phase d'assainissement de notre éclairage public par le remplacement d'anciennes têtes de lampadaire équipées de lampe à vapeur de sodium SON-I et SON-H de puissance 70, 150 et 250W

par des luminaires à sources LED.



Cet investissement est financé par emprunt bancaire, avec CHF 11'500.00 de subvention.

Yvan Maillard

Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable 2^{ème} partie, relevé de toutes les conduites et vannes, numérisation CHF 80'000. --

Afin de répondre aux exigences légales, nous sommes contraints d'établir le cadastre du réseau d'eau et de le numériser. Il s'agit de procéder au relevé dans le terrain de toutes les conduites, vannes, chambres et hydrantes. Les données récoltées par GPS seront reportées sur le cadastre numérisé. Elles seront ensuite transmises et intégrées au cadastre cantonal des eaux potables, AquaFri.

L'acquisition des logiciels et des licences nécessaires fait également partie de cet investissement.

Cet investissement est financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

- Réservoir de Champ Traversey, secteur Le Bry Liaison radio avec la chambre de vannes des Marches CHF 20'000. --

Etant donné que Swisscom abandonne les lignes téléphoniques par liaison analogique, nous devons trouver une autre solution pour la transmission des données et commandes entre le réservoir de Champ Traversey et la chambre de vannes et de comptage des Marches.

Cet investissement est financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Investissements 2017

Rénovation école + ancienne école à Gumefens CHF 100'000. --

Les portes du bâtiment datent de la construction et sont courbes. Elles ne se ferment plus avec la partie gâche électrique et des personnes pourraient s'introduire dans l'école.

Un projet d'étude de rénovation sera demandé pour :

- l'étanchéité de la cour supérieure
- l'étanchéité de la toiture du préau
- sabler ou repeindre la barrière
- réfection de l'avant-toit, côté parking des enseignants
- rénovation de la peinture, des fenêtres et de la molasse du bâtiment de l'ancienne école

Cet investissement est financé par les limites de crédits autorisés (sur les complexes scolaires) selon contrôle de l'endettement au 31.12.2015 du Service des communes.

Olivier Oberson

Information communales

Arborisation en zone d'habitation – Dangers



Les arbres d'ornement plantés il y a plusieurs années voire décennies, ont, pour la plupart atteint une taille respectable pour ne pas dire surdimensionnée dans les zones d'habitation. Si la grandeur et le volume de ces arbres sont bien visibles, le développement des racines n'est par contre pas perceptible, tout comme les dégâts qu'elles causent aux conduites et canalisations. Nous avons pu nous en rendre compte lors de reconnaissances réalisées par caméra ou lors d'interventions pour des réparations de conduites obstruées, fissurées ou éclatées par la pression exercée par des racines. Certaines essences telles que : bouleaux, saules, saules pleureurs ou bambous, recherchent l'humidité en s'enfonçant à plusieurs mètres dans le sol et en pénétrant

insidieusement dans les drainages notamment autour des constructions. Les interventions pour déboucher des conduites ainsi obstruées nécessitent des moyens lourds et coûteux. S'agissant la plupart du temps d'un manque d'entretien, les assurances ne couvrent pas ce genre de sinistre.

Les risques de dommages corporels ou matériels provoqués par la chute d'un arbre dont la dimension, en zone habitée, dépasserait tout entendement sont également à prendre en compte, ceci sans occulter les éventuelles responsabilités sur le plan pénal ou civil.

Au vu de ce qui précède, nous invitons les propriétaires à procéder à l'inspection de leur propriété et, le cas échéant, à ne pas hésiter à supprimer les arbres ou plantations à risques.

Les arbres situés en zone à bâtir ne sont pas considérés comme boisement hors forêt. A l'exception d'arbres inventoriés et figurant au plan d'aménagement de zone (PAZ) ou au plan d'aménagement local (PAL), leur abattage ne nécessite aucune autorisation particulière.



L'abattage des arbres est dangereux. Il doit impérativement être confié à du personnel compétent et autorisé. Pour ce faire, vous pouvez faire appel à des entreprises actives dans le secteur forestier ou paysager ou encore à notre corporation forestière. Monsieur Marc Nicolet, forestier en chef – 079 635 18 04 - se tient à votre disposition pour de plus amples informations.



Information communales

Capes de vannes adduction d'eau potable – couvertures de chambres eaux claires et eaux usées



Lors d'interventions en urgence pour des réparations de conduites d'eau potable ou d'eaux claires et usées, il s'est avéré que bon nombre de capes de vannes ou de couvertures de chambres collectrices, avaient été recouvertes de terre lors de travaux d'aménagement ou, faute d'entretien régulier, par de la végétation. Le temps nécessaire pour leur localisation dans le terrain génère non seulement des coûts supplémentaires mais accentue fortement les dégâts lors de rupture de conduite notamment.

Nous tenons à rappeler que les capes de vannes et couvertures de chambres ne doivent en aucun cas être recouvertes et rester accessibles en tout temps. Nous demandons aux propriétaires de rechercher et de marquer les emplacements des capes desservant leurs immeubles, de les dégager et, si nécessaire, de rehausser les regards enterrés. Outre le fait de pouvoir intervenir rapidement en cas de rupture de conduite ou lors de travaux de réparations, cela permettra également de gagner un temps considérable lors du relevé des canalisations nécessaire à l'élaboration du cadastre du réseau d'eau.



Dans le même contexte, les bornes d'hydrants pour la défense contre incendie doivent en permanence être accessibles et dégagées de toute végétation. Le prélèvement d'eau est strictement réglementé et ne peut se faire qu'avec l'autorisation du Conseil communal.



Distribution de sapins de Noël

La traditionnelle distribution de sapins de Noël aura lieu

**le samedi 10 décembre 2016, de 10h00 à 12h00
à la déchetterie de Le Bry**



Les sapins vous seront remis à titre gracieux, un don pourra être fait en faveur des bûcherons. Ils vous en remercient par avance.



Fermeture du bureau communal

**Le bureau communal sera fermé du
lundi 26 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017 inclus**

Déchetterie – Le Bry

Horaire durant les fêtes de fin d'année

Samedi 24 décembre 2016	:	<u>OUVERTURE QUE LE MATIN</u>
Mercredi 28 décembre 2016	:	ouverture normale
Samedi 31 décembre 2016	:	<u>OUVERTURE QUE LE MATIN</u>

Informations communales

Déneigement



Le Conseil communal vous rappelle que la Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles.

Cependant, afin de pouvoir procéder dans les meilleures conditions au déneigement, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCES LIBRES.**

Aussi, il est interdit de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée.

D'avance nous vous en remercions.

Hivernage des bateaux

Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers,

L'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage. Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.



Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art. 11 LALNI).

A VOS AGENDAS



LOTO DES ENFANTS
Halle polyvalente
Avry-devant-Pont
4 décembre à 14h00



Saint-Nicolas viendra nous rendre visite!



2017

Le prochain nettoyage des berges du lac aura lieu le

samedi 18 mars 2017

Réservez cette date et venez nombreux ☺

Informations communales



Dans le cadre de l'Accueil, nous avons étudié les bienfaits de la courge, puis nous l'avons cuisinée en réalisant de délicieux Mesturets! Venez découvrir ce merveilleux légume ainsi que la recette sur notre blog.



Vous y découvrirez encore plus de légumes, d'activités et une multitude de photos. A tout de suite sur aes-lesamaris.blogg.org !



TRANSPORTS BUS SCOLAIRE

Nous rappelons aux parents que les transports en bus scolaire s'organisent pour le transport des élèves dans le cadre scolaire. Il est également prévu pour amener les enfants :

- à l'Accueil extrascolaire « Les Amaris »
- Aux activités culturelles ou sportives (Giblotins, gym, danse...)

Exceptionnellement, une demande peut être faite auprès de la responsable des bus Madame Marie-José Gapany au 079 377 57 78 au minimum la veille et d'en fixer avec elle les modalités. Ces trajets spéciaux ne sont possibles que si la capacité des bus le permet et avec l'accord préalable de la conductrice.



Nous vous rappelons également que toute absence dans les bus doit être signalée.

Les enfants sont à l'heure pour le départ des bus.

Vous avez tous les renseignements utiles dans la plaquette d'informations distribuée début juillet ou sur le site de la Commune ou de l'école.

Communications des associations et sociétés locales

Marché de Noël

En faveur du Téléthon

Restauration- Animations

Samedi
3 décembre 2016
10h-16h

Halle Polyvalente
Avry-devant-Pont
Org.: Sapeurs-Pompiers



Communications des associations et sociétés locales

**Vendredi 9 décembre 2016
animations de Noël à 19h00**



Rendez-vous au terrain de foot
et petite marche aux flambeaux.
Une soupe vous sera servie. Vin
chaud et thé.
(Chacun prend son flambeau)

Organisation Jette-des-Ponts



**Vendredi 16 décembre à
18h00**

Ecole de Gumefens

Soirée animée par les enfants
du cercle scolaire



CONCERT DE NOËL

Samedi 10 décembre 2016, 20 h 15

Eglise d'Avry-devant-Pont

CHŒUR MIXTE PAROISSIAL D'AVRY-DEVANT-PONT

DIRECTION VALENTIN DESCLOUX

FANFARE L'ECHO DU GIBLOUX AVRY-DEVANT-PONT

DIRECTION LIONEL PITTET

Collecte - Verrée



Soirée raquettes-fondue le 14 janvier 2017



Venez vous balader en raquettes au Gibloux et profiter du clair de lune.
Vous pourrez ensuite déguster une délicieuse fondue à la cabane des bûcherons
de Gumefens.

Renseignements et réservations au 079 709.33.55

Organisation : Ski-club « Eclairs » d'Avry-dt-Pont



**Voulez-vous savoir ce qui se passe dans notre commune
et dans les environs ?**

Alors rendez-vous sur www.pont-en-ogoz.ch
onglet *Actualités*, *Calendrier des manifestations locales et régionales*.

Pour toutes questions ou ajout de manifestations (gratuit), vous pouvez vous adresser par mail à
dv.debenetti@websud.ch ou par téléphone 079 394 48 25.



Communications des associations et sociétés locales

**GUMEFENS
L SORENS**



Notre prochain souper de soutien aura lieu le

4 février 2017 à 19h00 à Sorens

Nous nous réjouissons de votre présence.

Marché des producteurs locaux



Le marché des producteurs d'Avry-devant-Pont vous remercie pour votre présence lors de son édition 2016 et vous annonce qu'un groupe de travail est en place pour continuer l'expérience et améliorer les points suivants pour 2017 :

- Constance des exposants pour vous permettre à chaque marché de trouver à coup sûr les produits suivants : légumes, fruits, fromages, œufs, pain.
- Trouver de nouveaux exposants pour améliorer l'offre, comme par exemple un boucher.
- Entretenir la convivialité : en proposant une plage horaire différente, de 10h à 14h pour offrir la possibilité de manger sur place. Nous aimerions également collaborer avec les sociétés locales et proposer des activités pour les enfants !

Et en avant-première, nous avons le plaisir de vous annoncer les dates du marché en 2017 :

**22 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin, 1^{er} juillet, 15 juillet, 29 juillet,
12 août, 26 août, 9 septembre, 23 septembre, 7 octobre.**

Pour être informé des nouveautés du marché, de la liste des exposants de chaque samedi, des changements de dernière minute, vous pouvez vous inscrire à la newsletter en envoyant un mail à l'adresse suivante : valeriecd@bluewin.ch



La Tropa dou Dzubyà

La Tropa du Dzubyà remonte sur les planches

Après le succès obtenu en 2015, La Tropa du Dzubyà se prépare à jouer 2 nouvelles pièces de théâtre en patois intitulées :

« **Inochin** », (*Innocent*), traduite par Anne-Marie Yerly

« **On onhyo à èretaodzo** », (*Un oncle à héritage*) pièce de François Xavier Brodard

Elles se joueront les : **Vendredi 24 mars 2017**
Vendredi 31 mars 2017
Vendredi 7 avril 2017

Samedi 25 mars 2017
Samedi 1^{er} avril 2017
Samedi 8 avril 2017

Dimanche 26 mars 2017
Dimanche 2 avril 2017

A 20 heures, dans la salle du Cercle des Agriculteurs à Sorens.

Si l'entrée sera gratuite, il sera nécessaire de réserver vos places. L'ouverture des réservations vous sera communiquée à une date ultérieure.

Les actrices, acteurs et membres de la Tropa du Dzubyà seront heureux de vous accueillir et de partager un bon moment à l'une ou l'autre des soirées.

Communications des associations et sociétés locales

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

génération
generations-plus.ch



Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération Plus** sont priées d'en faire la demande auprès du bureau communal.

13ème Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?



Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? visites à domicile ou au Bâtiment des Sociétés à Bulle
Quand ? Du 30 janvier 2017 au 2 avril 2017
Frais ? Fr. 60.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (*pas d'immobiliers loués, pas de titres*).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, Tél. 026 347 12 40 / Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni ou demandez de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relèvement pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc.

Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursés par les PC

Pour les 10 ans du service, action spéciale (jusqu'au 31.08.2017) :
3h de relèvement gratuites

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Renseignements : 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Des cours pour les proches aidants et les bénévoles

Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur les thématiques suivantes :

- Comment mobiliser une personne âgée
- Activités stimulantes pour personnes âgées
- Faire face à la fin de vie
- Démences et comportements
- Hygiène de base
- Alimentation, quand tout change

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relèvement de 3 heures à domicile + cours → CHF 95.-/ personne

Informations et inscriptions :

www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations ou 026 347 39 59 ou service.sante@croix-rouge-fr.ch

Nouveau !

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 915 14 94
Fax 026 915 28 58
commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :
Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00
<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1^{er} mai au 15 octobre :

Lundi	19h00 – 20h00
Mercredi	18h30 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00 16h00 – 17h00

Horaires du 16 octobre au 30 avril :

Mercredi	19h00 – 20h00
Samedi	10h00 – 12h00 16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 888 888
Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.Raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture :

Lundi	fermé	15h00 – 18h00
Mardi	fermé	13h30 – 15h30
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	8h30 – 11h30	fermé
Vendredi	8h30 – 11h30	fermé

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29
Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53
Heures d'ouverture :

Lundi	fermé
Ma à Di	7h00 – 12h15 16h00 – 19h00

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27
Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h00 – 19h00
Samedi	7h00 – 19h00
Dimanche	7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70 *Ouverture de fin mars à début novembre*
Une Buvette, un Café-restaurant style campagnard-lacustre et un Tea-room!
L'horaire varie chaque mois, renseignement par téléphone ou sur le site www.buvettedulac.com

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère	Tél. 026 305 86 40
Préfecture de la Gruyère	Tél. 026 305 64 00
Feu :	Tél. 118
Police :	Tél. 117
Urgences médicales :	Tél. 144
Hôpital de Riaz	Tél. 026 919 91 11
Médecin de garde de la Gruyère	Tél. 026 350 11 40
Pharmacie de service	Tél. 026 912 33 00

(En dehors des heures d'ouverture normales)